



assuris

l'assurance des industries et services

11. LE PLAN DE SAUVEGARDE

Un plan de sauvegarde efficace doit permettre à une entreprise, par l'intermédiaire de ses ressources internes et externes, de mettre en place des procédures limitant les effets d'un sinistre sur l'activité de l'entreprise partout où celle-ci est présente à travers le monde.

Un plan de sauvegarde se veut adapté à toutes les situations de sinistre : il existe un certain nombre de procédures communes que nous mettrons en évidence ci-après.

Il est à noter que chaque plan de sauvegarde doit être adapté en fonction de l'activité, de l'organisation humaine, du site, des méthodes de fabrication et de l'environnement.

Nous rappelons que les filiales restent une composante de chaque société ; de leurs actions dépend l'image du groupe.

Quelles mesures prendre ?

Le plan de sauvegarde est un document opérationnel dont l'importance n'est pas à sous estimer.

Afin d'optimiser l'efficacité du plan de sauvegarde, il est nécessaire d'impliquer lors de sa mise en place toutes les composantes du groupe, avec leurs spécificités propres.

L'implication des dirigeants à tous les niveaux est nécessaire pour la mise en place de procédures en cas de sinistre.

Afin de donner toute crédibilité à ces procédures, ce document se doit d'être signé et soutenu par les dirigeants, l'objectif étant de créer un outil de contrôle du risque et d'intégrer un esprit de sécurité dans l'entreprise.

La démarche prévention

L'objectif général est de définir la politique de l'entreprise en cas de sinistre.

Outre l'aptitude de l'organisation à minimiser les effets du sinistre, le plan de sauvegarde doit intégrer la protection des employés, de la sécurité publique, de son environnement immédiat.

La communication avec les médias et surtout la remise en marche rapide de l'activité.

1. Les procédures

Cette partie est spécifique à chaque site. Elle détaille comment le plan de sauvegarde est activé, qui est impliqué, quels sont les flux d'informations et les options disponibles. Elle identifie les personnes clefs de l'équipe d'intervention et leurs fonctions, ainsi que les niveaux d'interventions en cas d'absence du premier maillon de la chaîne. Ce qui implique qu'une même fonction est assignée à deux, trois, quatre personnes. La liste des numéros de téléphone doit être associée au guide des procédures.

2. Les rôles et les responsabilités

Le plan de sauvegarde détaille pour chaque personne désignée, point par point, son rôle et ses responsabilités. Le plan de sauvegarde doit être adressé à tous les échelons de l'entreprise. Il est important de sensibiliser les personnes impliquées dans ce processus par des exercices, des informations pratiques qui permettent de maintenir l'aspect opérationnel du plan de sauvegarde.

3. La communication

La communication en temps de crise implique deux facteurs importants :

- ✓ l'aptitude à communiquer avec les personnes directement impliquées (tant au niveau interne qu'externe).



assuris

l'assurance des industries et services

- ✓ l'aptitude à fournir des informations précises et cohérentes aux médias. Les médias doivent vous assister dans votre communication externe.

4. La cellule opérationnelle

La cellule opérationnelle dirige l'ensemble des opérations. Elle doit être située dans un site le moins exposé possible, tout en restant pratique et accessible et toutes les ressources nécessaires à son fonctionnement.

5. Les simulations

Un entraînement régulier des équipes d'intervention permettra une meilleure réponse en cas de sinistre. Cet entraînement peut être dispensé de différentes façons : exercices sur le terrain, notes d'information, cours théoriques.

6. La mise à jour

Un plan n'est pas quelque chose de figé. Il est important pour maintenir son efficacité de le mettre à jour régulièrement.

assuris



assuris

l'assurance des industries et services

12. LE SUIVI DES ARRÊTS DES INSTALLATIONS DE PROTECTION

Lorsque des installations de protection incendie sont mises hors service pour cause d'entretien, de pannes ou de travaux d'aménagement dans certains secteurs, l'entreprise n'est plus protégée pendant toute la durée d'arrêt de ces installations.

Les dangers d'incendie dans ces zones pas ou mal protégées deviennent plus importants si aucune mesure n'est prise pour réduire ces risques pendant les périodes d'arrêt des installations de protection.

Quelles mesures prendre ?

Si les mises hors service des installations sont dans certains cas indispensables, il faut tenter d'en limiter la durée et l'étendue. Ceci demande souvent une planification rigoureuse des opérations d'entretien ou de modifications des installations de protection.

La surveillance des secteurs non protégés devra être également renforcée pendant toute la durée de l'interruption.

Enfin, le rétablissement des installations devra être effectué dès la fin des travaux de manière à retrouver dans les meilleurs délais un niveau de protection adéquat.

La démarche prévention

Pour organiser un suivi des arrêts des installations de protection incendie, les éléments suivants doivent être appliqués :

1. Le responsable

Désigner une personne chargée de suivre les arrêts d'installations et de vérifier que toutes les précautions sont prises avant chaque interruption.

Cette personne doit informer l'ensemble des personnes concernées :

- ✓ les responsables d'atelier,
- ✓ les sapeurs-pompiers,
- ✓ l'assureur.

Un formulaire destiné à l'information du Département Prévention Ingénierie de l'assureur en cas de mise hors service des installations de protection peut vous être envoyé.

2. L'organisation des travaux

En cas d'arrêt prévu pour entretien ou modifications, planifier les travaux pour réduire au minimum la durée et l'étendue de l'interruption.

En pratique, ne pas interrompre plusieurs secteurs à la fois et si les travaux doivent durer plusieurs jours remettre l'installation en service chaque soir.

En cas de panne ou d'incident, les interventions doivent démarrer au plus tôt pour limiter la durée de l'arrêt également.

3. La prévention

Prendre des précautions supplémentaires dans les zones non protégées :

- ✓ interdictions de fumer,
- ✓ arrêt des procédés dangereux,
- ✓ interdiction des travaux par points chauds,...

4. La surveillance des locaux

Renforcer la surveillance dans ces secteurs (rondes) et prévoir des moyens d'extinction manuels supplémentaires.

5. La remise en service

Prévoir des procédures de remise en service et de vérification des installations dès la fin des travaux.

assuris